

GUIDE MAIRIE

CARTE D'ACCÈS

EN DÉCHETTERIE



JE CONTACTE MON SICTOM

05-62-08-93-84

SICTOM.OUEST@WANADOO.FR



Comprendre et expliquer



Votre mairie a accepté d'être partenaire du SICTOM OUEST dans la distribution des cartes d'accès en déchetterie. Toute l'équipe vous en remercie. Vous trouverez dans ce guide, toutes les infos pour mener à bien cette distribution auprès de vos administrés.

Pourquoi une carte d'accès en déchetterie

La carte d'accès va permettre aux usagers d'ouvrir la barrière de contrôle lors de leurs visites en déchetterie.

RÉSERVÉE AUX MÉNAGES

Ces barrières ont plusieurs avantages:

- éviter les apports de déchets des départements voisins
- gérer l'affluence sur le quai
- analyser les périodes de fréquentation.
- tenir compte du comportement des usagers privés / entreprises pour améliorer le service
- et maîtriser les coûts.
- optimiser la gestion des déchetteries en suivant les prescriptions nationales.



INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

Les cartes sont réservées aux particuliers qui sont propriétaires de leur habitation ou locataire d'une habitation individuelle .

Vous ne devez pas en distribuer aux professionnels, ni aux habitats collectifs.

QUI EST CONSIDÉRÉ COMME PROFESSIONNEL?

- 1 ENTREPRISE
- 1 ARTISAN
- 1 COMMERÇANT
- 1 AUTO-ENTREPRISE
- 1 ASSOCIATION
- 1 COMMUNE



LES PROS DOIVENT DEMANDER LEUR CARTE À TRIGONE

<http://www.trigone-gers.fr/Obtenir-la-carte-d-acces-aux>



Comprendre et expliquer



L'accès en déchetterie est-il toujours gratuit?

OUI, toujours! La carte ne change rien à vos conditions de dépôt de déchets:

- accès gratuit
- limité à 1.5m³ par visite et 3m³ par semaine
- tri des déchets obligatoire

**LA CARTE EST GRATUITE
L'ACCÈS EN
DECHETTERIE AUSSI!**

Le nombre de passages est-il limité?

Non, les passages ne sont pas limités sur l'année. Toutefois, un seuil sera fixé. Dès qu'il sera dépassé, une enquête de la part du service sera réalisée pour comprendre l'origine des apports conséquents.



Peut-on se rendre dans n'importe quelle déchetterie du SICTOM OUEST?

OUI! La carte pourra ouvrir toutes les barrières des déchetteries du SICTOM OUEST.

Peut-on obtenir plusieurs cartes par foyer?

Non! Chaque foyer pourra bénéficier d'une seule carte.

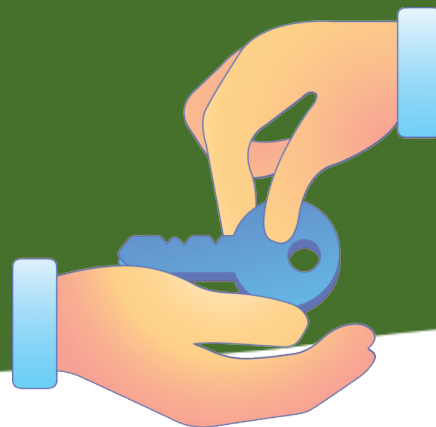
**CARTE PERDUE?
LE
RENOUVELLEMENT
SERA FACTURÉ.**

La mairie peut-elle avoir une carte?

Non! La mairie est considérée comme professionnel. Elle doit demander sa carte à TRIGONE



Conditions d'attribution



Vous avez **jusqu'au 31 mai 2024** pour distribuer ces cartes à vos administrés. Au delà, l'attribution de cartes sera gérée par le SICTOM OUEST.

Combien de carte d'accès par foyer ?



1 FOYER = 1 CARTE D'ACCÈS

Ne donner qu'une carte par foyer. En cas de carte perdue ou de demande de carte supplémentaire, renvoyer vers le SICTOM

Qui peut demander une carte d'accès?



Un administré **propriétaire** de votre commune qui se rend **régulièrement à la déchetterie**



Une personne mandatée par un administré de votre commune si elle présente une **pièce justificative**



Un locataire qui réside dans une maison individuelle à condition qu'il mentionne les coordonnées du propriétaire



Un administré qui possède une résidence secondaire et qui ne réside que ponctuellement dans votre commune



Un administré de votre commune qui ne va **jamais en déchetterie**



Un professionnel, une association, un auto entrepreneur.
> **Carte professionnelle à demander à TRIGONE**

Attention: inutile de distribuer des cartes à tous vos administrés. N'équipez que ceux qui en font la demande.

Cas particuliers: renvoyez les cas particuliers au SICTOM OUEST. Invitez-les à nous contacter au 05.62.08.93.84



Pour un apport exceptionnel ou une grosse quantité de déchets à porter en déchetterie, il sera nécessaire de contacter au préalable le SICTOM OUEST afin d'obtenir un accès temporaire.

